



BILAN & STATISTIQUES, la Cepal par les chiffres...

En ce début d'année, voici le bilan Cepal 2017 de divers accords locaux et nationaux, ainsi que les évolutions salariales et en effectif :

➤ **Egalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.** → au travers des promotions

Comme les années précédentes, la balance penche à nouveau du côté féminin sur l'année **2017** avec **65 femmes** et **47 hommes promus** (2014 = 83 F / 70 H ; 2015 = 87 F / 62 H ; 2016 = 135 F / 112 H)...

Remarquons, pour une fois, que le nombre de promotions dans la catégorie « cadres » (à partir de la classification H) est quasi-équilibrée avec 15 F et 17 H. Faudra-t-il maintenant conjuguer la discrimination au passé ?

Sur cet état des promotions, notons que 44 salariés ont bénéficié d'un saut de 2 classifications (31 F et 13 H).

	Femmes	Hommes	Total
De B à D	2	4	6
De D à F	22	8	30
De F à H	6	1	7
De G à I	1	/	1



➤ **Evolution des Effectifs.**

- le tableau parle de lui-même... et confirme les éléments que vous avez pu lire toute l'année au travers de nos comptes rendus mensuels des réunions du Comité d'Entreprise.

	ETP au 31/12/14	ETP au 31/12/15	ETP au 31/12/16	ETP au 31/12/17	% évolution 2017/2016 (2017/2014)
Réseau	971,01	990,83	959,07	909,33	- 5,19 % (- 6,35 %)
Administratifs	339,57	329,73	335,73	321,72	- 4,17 % (- 5,26 %)
Total	1310,58	1320,56	1294,80	1231,05	- 4,92 % (- 6,07 %)

➤ **Compte Epargne Temps.**

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vue précise de l'utilisation du CET :

- le nombre de CET ouverts semble stagner, sur les 4 dernières années, dans le couloir [710-740]... gardons tout de même à l'esprit que, sur cette période, le nombre de salariés a diminué.
- l'accroissement important au cours de ces 8 dernières années du nombre de jours épargnés laisse à penser que les salariés préparent toujours activement des solutions de départ anticipé.
- ne soyons pas dupes cependant, l'accroissement du nombre de comptes ouverts peut aussi être le témoin des difficultés que rencontre parfois le Personnel pour prendre ses congés au cours de l'année de référence. Quoiqu'il en soit des améliorations sont encore possibles, et attendues, afin que cet outil offre la palette d'utilisations qui devrait être la sienne. Combinaisons avec les autres dispositifs y compris !

	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2017/2016	2017/2010
Nb de CET	469	571	711	730	742	727	- 2 %	+ 55 %
Nb de Jours épargnés	15 881	23 722	35 556	38041	41876	43189	+ 3,1 %	≅ x 2,7
Nb moyen de jours épargnés	33,9	41,5	50	52	56	59	+ 5,4 %	+ 74 %
Nb Salariés ayant utilisé le CET pour un congé de fin de carrière	20	18	35	47	51	44	- 14 %	≅ x 2,2
Nb de jours utilisés	1606	1954	3597	5910	3529	4341	+ 23 %	≅ x 2,7
Nb moyen de jours utilisés par salarié	80	108	103	125	70	98	+ 40 %	+ 22,5 %

- **Déplacements professionnels** : sur 2017, **377 salariés** ont perçu des indemnités de grands déplacements pour des montants allant de **10 à 2 366,50 €** pour un total de **82 041 €** (sur 2016, 408 personnes étaient concernées par l'indemnisation pour un montant de 78 618 €... avec une fourchette allant de 10 € à 535 €).
- **CESU** : en 2017, le cumul des 2 commandes annuelles est de **22 623 titres** (22 768 en 2016) pour un budget de **152 435 €** (154 112 € en 2016). La demande vient surtout des CESU spécifiques (2/3), pour un nombre global de demandeurs relativement stable à **275** (270 en 2016).
- **Médailles du travail** : en 2017, **89 450 €** ont été versés à **111 salariés** (Pour mémoire en 2016, 120 salariés se répartissaient 96 400 €).
- **Mobilités géographiques** : entre les frais kilométriques, de déménagements, d'hébergements et des primes de mobilité et d'installation, la CEPAL a versé **334 094 €** en 2017 (contre 415 937 € en 2016). Accompagnement toujours apprécié, quoiqu'en baisse de pratiquement 20%...

- **Remplacements de longue durée** : sur 2017, **51 salariés** ont perçu **60 173 €** au titre du complément de rémunération alloué lors d'un remplacement sur un poste de niveau supérieur (*73 530 € pour 64 salariés en 2016*).
- **Indemnité liée à la tenue d'un point de vente** : en 2017, **145 salariés** ont touché cette indemnité pour un montant global de **149 718 €** (*contre 105 002 € à 112 salariés en 2016*).
- **Participation aux frais de transports publics** : Pour 2017, **23 323 €** ont été versés à **95 salariés** au titre du remboursement des frais d'abonnement à un transport public (*contre 18 820 € à 79 salariés en 2016*).
- **Congé de paternité** : Pour 2017, **15 salariés** ont bénéficié d'un congé de paternité et pris **147 jours** de congés, soit 9,8 jours en moyenne (*20 salariés en 2016 pour 227 jours, soit 11,35 jours de moyenne*).
- **Mobilité interentreprises** : en 2017, ce sont **3 262 €** de frais de déménagement et **4 575 €** d'indemnités de double résidence (*yc frais km*) qui ont été versés (*en 2016, c'était respectivement 27 302 € et 3 631 €*).
→ Il manque, comme l'an passé, le nombre de personnes concernées par ces 2 mesures.

Des revendications... toujours variées.

Comme d'habitude, les revendications SPBA/CGT ont porté **sur vos préoccupations professionnelles qui nous remontent régulièrement** → **le salaire, les conditions de travail, la fin de carrière** (*CET, accord GPEC national, la retraite progressive...*), **les horaires**, etc...

Sur le plan salarial et les périphériques à la rémunération, nos demandes complètent, comme chaque année, celles à portée nationale → **augmentations générales** (*collectives et individuelles*), revalorisation des minima, 100 % de la différence entre les 2 SAM (*salaire annuel minimal de la classification*) lors des promotions, etc...

Quoique maintenant, avec les accords d'entreprise qui doivent prendre le pas sur nombre de dispositions, la question de négocier localement une partie de ces sujets doit être regardée avec nettement plus d'attention !

Pour rappel, les 3 thèmes prévus dans la NAO sont : la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise ; la gestion des emplois et des parcours professionnels ; l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail.

→ → → En local, les réunions ayant été prévues sur janvier/février 2018, voici donc les questions/revendications que nous comptons aborder (*la NAO porte sur 2017/2018*)...:

- avoir le détail de l'ensemble des mesures salariales prévues sur 2018 (*collectives, individuelles, en faveur des jeunes, de l'égalité professionnelle,...*)
- obtenir une prime et/ou un supplément d'intéressement (*mesure déjà validée par la Direction.. sauf que l'annonce du 1 M€ supplémentaire, que la Direction s'était empressée de faire à l'occasion des vœux, était en brut..*) ;
- baisser le délai des 8 ans pour revoir les évolutions salariales individuelles ;
- grilles salariales (*idem GCP et GC Pro*) et nouveaux postes qui seront concernés ;
- avancement dans l'emploi : pour les nouveaux embauchés (*cf. l'ancien usage local*) et l'ensemble des salariés (*changement de classification sans changer d'emploi,...*) ;
- GMP (*garantie minimale de points*) : faire qu'un cadre se trouve toujours au dessus du salaire charnière ; etc.

Nos revendications portent également sur des points tels que :

- postes sensibles (*externalisation, suppression, évolution importante,...*) : travaux sur ce type de postes ;
- passage au 38 h du CRC ;
- alignement des horaires de l'agence Issoire sur les horaires standards ;
- reconnaître et payer les heures supplémentaires ;
- point sur le droit à la déconnexion (*arrêt de l'infobésité, ...*) ;
- finalisation de l'évolution dans les choix et saisies du PEE ;
- revalorisation des primes données à l'occasion des médailles du travail ;
- mesures favorisant l'égalité professionnelle (*en matière de salaire, mais aussi de carrière*) ;
- aménagements de fin de carrière, CET, GPEC, dispositions législatives, articulation entre les différents dispositifs ;
- temps partiel et promotions + cotisations à taux plein ;
- frais de transport ;
- participation au contrat dépendance ;
- augmentation de la participation employeur à la mutuelle ;
- télétravail : point sur le test et précisions ; etc.

La prochaine réunion NAO à venir est le 8 février 2018... et de nombreuses réponses sont encore attendues.

Vos représentants SPBA/CGT.